

Aides exceptionnelles GNR



Aides exceptionnelles GNR

Face à la hausse des prix des carburants, le Gouvernement renforce son soutien aux agriculteurs les plus exposés. Le montant de l'aide est de 3,86 centimes d'euros par litre de gazole non routier livré en avril 2026.

- Quelle forme prend cette aide ?

Les demandeurs doivent formuler une demande de remboursement auprès de la DDFIP du Gers, sur le formulaire dédié disponible sur le portail <https://chorus-pro.gouv.fr/>, qui est entré en vigueur le 5 mai 2026. Cette aide prend donc la forme d'un remboursement ex post, sur facture. Les entreprises éligibles ne peuvent déposer qu'une seule demande au titre du mois d'avril 2026. Le montant de l'aide ne peut excéder 50 000 euros par entreprise, agricole, qui représente un coût d'1,3 Md€ en 2026.

- Quelles sont les modalités de dépôt de la demande ? Les demandes doivent être formulées par voie dématérialisée sur le formulaire dédié disponible sur le portail <https://chorus-pro.gouv.fr/>. Les entreprises éligibles déposeront une seule demande pour les livraisons intervenues en avril 2026.

- Quels sont les délais pour déposer une demande ? La demande d'aide est effectuée à compter du 1er mai jusqu'au 31 juillet 2026 inclus.